



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 mars 2025 à 20h00

Publication des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux d'Icade

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Icade publie ci-après les éléments de rémunération de son Directeur général et de son Président du conseil d'administration, arrêtés par le conseil d'administration du 21 mars 2025, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

1. REMUNERATION DE NICOLAS JOLY, DIRECTEUR GENERAL

1.1. Rémunération de Nicolas Joly au titre de l'exercice 2024

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2024

La rémunération fixe de Nicolas Joly s'est élevée à **450 000 euros bruts** au titre de l'exercice 2024, montant inchangé depuis sa prise de fonction en avril 2023.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2024 payable en 2025

La rémunération variable annuelle de Nicolas Joly au titre de l'exercice 2024 s'élève à **168 018,75 euros bruts**.

Le conseil d'administration du 21 mars 2025 a, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 19 avril 2024 (17^{ème} résolution), et sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations et, s'agissant des critères RSE, du comité innovation et RSE, déterminé ce montant au regard de l'atteinte des objectifs de la rémunération variable annuelle de Nicolas Joly qui figurent dans le document d'enregistrement universel 2023 (pages 272 et 273), comme décrit ci-après.

Pour rappel, la rémunération variable annuelle varie en fonction du niveau d'atteinte d'objectifs financiers (50%) et extra-financiers (50%) et est plafonnée à 50% de la rémunération fixe, soit 225 000 euros.

Conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable est conditionné à l'approbation des éléments de rémunération de Nicolas Joly au titre de l'exercice 2024 par l'assemblée générale du 13 mai 2025.

Rémunération variable annuelle au titre de 2024 (à verser sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale du 13 mai 2025)			
	Cible	Réalisation	Montant de la prime
Objectifs financiers			
1. <i>Évolution du cash-flow net courant des activités stratégiques</i>	216,8 M€ 100%	223,1 M€ 102,9%	61 143,75 € ¹
2. <i>Évolution relative du cours de Bourse par rapport à l'indice FTSE EPRA Euro Index</i>	> 0 %	(21,5) %	0 €
3. <i>Évolution annuelle du cours de Bourse de la Société</i>	> 0 €	(8,2) €	0 €
Objectifs extra-financiers			
1. <i>Mettre en œuvre dans tous les métiers les actions prévues et définies dans le budget 2024 et approuvé par le conseil d'administration du 26 janvier 2024, et en particulier la gestion des participations stratégiques</i>		90 %	50 625 €
2. <i>Décliner les orientations stratégiques 2024-2028, approuvées par le conseil d'administration le 16 février 2024.</i>			
3. <i>Maintenir la position de leadership du groupe Icade en matière de RSE.</i>		100 %	56 250 €
TOTAL			168 018,75 €

Rémunération variable long terme sous forme d'actions attribuées gratuitement sous conditions de performance

Le 31 juillet 2024, **5 479** actions de performance ont été attribuées au Directeur général représentant une valeur faciale maximum de **150 000 euros**. Le nombre définitif d'actions attribuées est susceptible de varier en fonction du niveau d'atteinte des conditions de performance sans jamais pouvoir être supérieur à 5 479 actions.

L'acquisition de tout ou partie des actions de performance au Directeur général deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de trois ans courant à compter du 31 juillet 2024 sous réserve du respect de la condition de présence et de l'atteinte des conditions de performance.

Autres avantages

Au titre de 2024, les autres avantages en nature attribués au Directeur général représentent **37 416 euros**, dont 484 euros au titre de sa voiture de fonction et 36 932 euros au titre de son assurance chômage.

¹ Le cash-flow net courant réalisé au titre de l'année 2024 est de 223,1 M € soit un taux d'atteinte de l'indicateur à 102,9% correspondant à 108,7 % de la cible d'atteinte du variable.

1.2. Rémunération de Nicolas Joly au titre de l'exercice 2025

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2025

La rémunération fixe du Directeur général est fixée à **450 000 euros brut par an** et n'a pas évolué depuis sa prise de fonction en avril 2023.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2025 payable en 2026

Le conseil d'administration a, lors de sa séance du 21 mars 2025, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations et, s'agissant des critères de durabilité, du comité innovation et RSE, fixé les critères et objectifs de la rémunération variable annuelle, comme décrit ci-après.

La rémunération variable annuelle du Directeur général est plafonnée à 50% de sa rémunération fixe soit **225 000 euros**. Le conseil d'administration a fixé la répartition des indicateurs de performance de la part variable comme suit :

- 50% pour les objectifs financiers quantitatifs ;
- 25% pour les objectifs stratégiques ;
- 25% pour les objectifs de durabilité.

La rémunération variable annuelle varie en fonction du niveau d'atteinte des objectifs suivants :	De 0 % à 50 % de la rémunération fixe annuelle	225 000 euros correspondant à un montant plafond
A. Objectifs financiers	50 % de la rémunération variable	112 500 euros correspondant à un montant plafond
1. Évolution du cash-flow net courant du Groupe	17,5 %	39 375 euros
2. Evolution du cours de Bourse par rapport à l'indice FTSE EPRA Euro Index	15 %	33 750 euros
3. Évolution du ratio de dette nette sur EBITDA	10 %	22 500 euros
4. Durée de vie moyenne de la dette	7,5%	16 875 euros
B. Objectifs stratégiques	25 % de la rémunération variable	56 250 euros correspondant à un montant plafond
1. Mettre en œuvre dans tous les métiers les actions prévues et définies dans le budget 2025 et approuvées par le conseil d'administration du 12 décembre 2024, et en particulier la gestion des participations stratégiques.	12,5%	28 125 euros
2. Décliner les orientations stratégiques 2024-2028, approuvées par le conseil d'administration le 16 février 2024. Ces orientations stratégiques, présentées le 19 février 2024, veilleront, entre autres, à : a. poursuivre le renforcement de l'efficacité opérationnelle en développant les synergies entre les Métiers et en poursuivant l'optimisation des organisations ; b. poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions et les calendriers de transformation des actifs à repositionner de la Foncière ;	12,5%	28 125 euros

c. mettre en œuvre les nouvelles activités stratégiques de diversification ; d. s'assurer de la qualité du management des équipes par la poursuite d'un socle commun de culture managériale et la consolidation de notre politique de talent management.		
C. Objectifs de durabilité	25 % de la rémunération variable	56 250 euros correspondant à un montant plafond
1. Réduction carbone - Foncière : 8,3 kg CO ₂ éq/m ² (stable par rapport à 2024, la Foncière étant en avance sur son objectif) ; - Promotion : 1 029 kg CO ₂ éq/m ² (- 5,1 % par rapport à 2024) ; - Corporate : 1 969 kg CO ₂ éq/salariés (ETP) (- 3,3 % par rapport à 2024) ; - Elaboration d'un plan de réduction de la consommation énergétique pour la Foncière.	10 %	22 500 euros
2. Biodiversité Promotion : atteindre 60 % de nouvelles opérations renaturées	5 %	11 250 euros
3. Egalité professionnelle	5 %	11 250 euros
4. Développement des compétences	5 %	11 250 euros

Rémunération variable long terme sous forme d'actions gratuite de performance

Conformément à la politique de rémunération, le Directeur général peut bénéficier de plans d'attribution d'actions de performance. La mise en place de ce dispositif a pour objectif d'aligner plus étroitement les intérêts du dirigeant mandataire avec ceux des actionnaires et contribue ainsi aux objectifs de la politique de rémunération.

Sous réserve de la décision du conseil d'administration, le Directeur général pourra ainsi se voir attribuer l'équivalent en actions de performance d'un montant maximum de **150 000 euros**. Le nombre définitif d'actions attribuées sera déterminé lorsque la date d'attribution définitive aura été arrêtée. Cette attribution fera l'objet d'un communiqué qui précisera également la nature des conditions de performance et la durée de leur mesure.

2. REMUNERATION DE FREDERIC THOMAS, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rémunération fixe de Frédéric Thomas au titre des exercices 2024 et 2025

La rémunération de Frédéric Thomas est constituée exclusivement d'une part fixe s'élevant à **240 000 euros brut par an**, montant inchangé depuis le renouvellement de son mandat le 19 avril 2024. Ce montant sera reconduit pour l'exercice 2025.

* * *

La politique de rémunération du Directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social, ainsi que celle du Président du conseil d'administration, seront présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2024. En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, elles seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale du 13 mai 2025 (*say on pay ex ante*).

Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Nicolas Joly, Directeur général, et à Frédéric Thomas, Président du conseil d'administration, seront présentés en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2024. En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 13 mai 2025 (*say on pay ex post*).

A PROPOS D'ICADE

A la fois foncière (patrimoine au 31/12/2024 de 6,4 Md€ - à 100% et en quote-part des co-entreprises) et promoteur (CA économique 2024 de 1,2 Md€), Icade est un acteur immobilier intégré opérant sur l'ensemble du territoire français. Partenaire de long terme, Icade répond aux évolutions des usages et met au cœur de son modèle les enjeux climatiques et la préservation de la biodiversité pour réinventer l'immobilier et contribuer à une ville plus durable. Cotée (SIIC) sur Euronext Paris, Icade a pour actionnaire de référence le groupe Caisse des Dépôts.

Le texte de ce communiqué est disponible sur le site internet d'Icade : www.icable.fr

CONTACTS

Anne-Violette Faugeras

Directrice financements et relations investisseurs

+33(0)7 88 12 28 38

anne-violette.faugeras@icable.fr

Marylou Ravix

Chargée de communication externe

+33 (0)7 88 30 88 51

marylou.ravix@icable.fr